Association pour la sauvegarde du Val d'Allier

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 27 septembre 2025

Le samedi 27 septembre 2025 à 16h30, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en Assemblée générale à la Ferme d'Embraud de l'association La Chavannée à Château-sur-Allier (03).
La réunion s'est tenue sur convocation effectuée par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association.

Président de séance : Joël Herbach
Secrétaire de séance : Nathalie de Grossouvre

La secrétaire de l'association fait le compte des 42 pouvoirs reçus des membres ne pouvant pas participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires désignés.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport du Trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2024
3. Rapport d'activités 2024/2025 et perspectives pour 2026
4. Renouvellement par tiers du Conseil d'Administration
5. Application du régime d'admission et fixation du montant des cotisations 2026
6. Projet "Val d'Allier Nord" et programme de recherche sur l'agriculture
7. Projet de site exemplaire sur le secteur amont du pont du Veurdre
8. Projet d'intervention collective pour la régulation du silure

Il remercie le président et les administrateurs de La Chavannée, propriétaire de la Ferme d'Embraud, pour leur accueil dans ce lieu magnifique et riche d'une grande animation en lien avec la rivière Allier et les traditions locales, et rappelle les liens amicaux unissant de longue date les deux associations.

Il remercie aussi pour leur présence Claude Julien et Jean-Paul Thévenin, président et trésorier des Amis du Val d'Allier, ainsi que Christiane Louveton, présidente du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, et Catherine Tranchant, qui représente le Fond pour la Conservation des Rivières Sauvages

- **Délibération n° 1 : Rapports de l'exercice 2024**
  (Points 1 à 3 de l'Ordre du Jour)

Le Président présente tout d'abord le **rapport moral** de l'association, en rappelant l'évènement important qui a marqué l'année 2024 avec l'accueil, lors de l'Assemblée générale du 14 juillet au château de Meauce, du groupe des membres de SOS Loire Vivante venus célébrer l'abandon du projet de barrage du Veurdre, contre lequel nos deux associations et le WWF avaient lutté avec succès dans les années 80, et effectuer ensemble un joyeux "Big Jump" dans l'Allier.

Il rappelle les buts d'Allier Sauvage, association pour la sauvegarde du val d'Allier, selon ses statuts modifiés le 17 octobre 2020 :

- Protection des sites, de la faune, de la flore
- Equilibre écologique, social et économique de la Vallée de l'Allier
- Préservation et mise en valeur de la rivière Allier et de ses abords comme milieu naturel, à la fois sauvage et agricole, ainsi que comme lien culturel et cadre de vie pour les habitants du Val d'Allier
- Défense des personnes et des biens pouvant être atteints par des projets, politiques ou actions publiques ou privées sur le val d'Allier.

et confirme que les actions menées par l'association au cours de l'année 2024 se sont inscrites dans ces objectifs, avec une prédominance d'intervention sur la partie nord du val d'Allier alluvial, conformément aux priorités fixées par le Conseil d'administration.

Il précise que l'association a connu en 2024 un fonctionnement régulier conforme aux années précédentes, avec notamment :

- Une Assemblée générale ordinaire annuelle agrémentée d'un "Big Jump" avec SOS Loire Vivante
- Trois réunions du Conseil d'administration et cinq réunions du Bureau
- Une conférence interne réservée aux adhérents sur le fonctionnement et la gestion de l'Allier

et qu'elle bénéficie d'une reconnaissance extérieure qui s'affirme à travers la coopération engagée avec l'INRAe, l'adhésion des collectivités locales à la démarche "Val d'Allier Nord", le soutien des Conservatoires d'Espaces Naturels au projet et sa sélection par l'Agence de l'Eau comme "projet démonstrateur" dans le cadre de sa démarche de "Prospective à 2050".

Si l'on a pu constater une diminution du nombre de cotisations perçues, celle-ci a largement été compensée par une générosité croissante des membres bienfaiteurs : 211 adhérents, dont seulement 75 à jour de leur cotisation 2024 et 26 membres bienfaiteurs versant pour la plupart entre 50 et 100 € et qu'il convient de remercier pour leur soutien précieux.

2024 aura aussi été marquée par l'engagement d'une réflexion interne sur les orientations d'Allier Sauvage et sur sa présentation a abouti en particulier à la refonte de son site web, menée avec l'aide de Sarah Miller (cadre mise à disposition par le groupe Michelin par convention de mécénat) et grâce aux réflexions du groupe d'administrateurs mobilisé pour ce travail.

Il passe ensuite la parole à Laurent Barle, le trésorier de l'association, qui présente les **comptes de résultats** pour l'exercice 2024. Il est assisté par Jean-Michel Daron, qui les a préparés et qui commente le détail de ces comptes en apportant les précisions nécessaires en réponse aux questions.

Le trésorier expose le résultat comptable déficitaire de 5.066,19 € pour l'exercice 2024, en précisant que la trésorerie disponible sur le compte de l'association était de 2.346,80 € au 31 décembre 2024 et qu'elle se monte à 2.786,58 € à ce jour du 27 septembre 2025.

Il souligne aussi que le budget global 2024 de 182.611,85 € inclut l'apport en mécénat d'entreprise du groupe Michelin, en la personne de Sarah Miller, chargée d'animer la démarche de refonte du site web de l'association, et rappelle que ce compte de résultat ne prend pas en compte jusqu'à ce jour les apports en temps et en nature des administrateurs et membres d'Allier Sauvage.

Charges		
604 Achats d'études et prestations de services	-3 906,71	**-3 906,71**
606 Achats non stockés de matières et fournitures	-203,95	**-982,69**
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie,...)		-670,07
6064 Fournitures administratives		-15,07
6068 Autres matières et fournitures		-93,60
607 Achats de marchandises	-324,49	**-324,49**
615 Entretiens et réparations		**-576,00**
6152 Entretiens et réparations sur biens immobiliers		-576,00
616 Primes d'assurance		**-179,63**
6161 Multirisques		-179,63
618 Divers	-22,00	**-22,00**
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		**-1 104,00**
6227 Frais d'actes et de contentieux		-1 104,00
625 Déplacements, missions et réceptions	-519,00	**-1 164,31**
6256 Missions		-598,49
6257 Réceptions		-46,82
627 Frais bancaires et assimilés		**11,49**
6278 Autres frais et commissions sur prestations de services		11,49
628 Autres prestations de services		**-29,70**
6288 Autres prestations diverses		-29,70
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	-182,00	**-182,00**
641 Rémunérations du personnel		**-8 971,33**
6411 Salaires, appointements		-8 971,33
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-338,83	**-4 532,29**
6451 Cotisations à l'URSSAF		-2 869,00
6452 Cotisations aux mutuelles		-98,06
6453 Cotisations aux caisses de retraites		-1 226,40
647 Autres charges sociales		**-452,30**
6475 Médecine du travail, pharmacie		-112,80
6478 Divers		-339,50
657 Aides financières	-15,00	**-139 119,00**
6573 Charges du mécénat		-139 104,00
658 Charges diverses de gestion courante		**-12,00**
6588 Autres		-12,00
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		**-22 500,00**
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-22 500,00
672 Charges sur exercices antérieurs	-3 564,69	**-3 564,69**
TOTAL CHARGES		**-187 611,65**

Produits		
73 Concours publics	19 167,56	**19 167,56**
753 Versements des fondateurs ou consommation de la dotation	3 000,00	**3 000,00**
755 Contributions financières	12 682,00	**12 682,00**
756 Cotisations	40,00	**2 664,90**
7561 Cotisations sans contrepartie		2 624,90
758 Produits divers de gestion courante	970,00	**970,00**
772 Produits sur exercices antérieurs	2 957,00	**2 957,00**
778 Autres produits exceptionnels	2 000,00	**2 000,00**
86 Contributions volontaires		**139 104,00**
861 dons en nature des mécènes		139 104,00
TOTAL PRODUITS		**182 545,46**

Résultat : -5 066,19

Le président résume ensuite le **rapport d'activités** de l'année 2024 en rappelant les faits et actions marquants, dont certains sont détaillés ensuite par une présentation illustrée, en même temps que quelques perspectives pour 2025 :

- **1er janvier** : début de la mission d'appui de Sarah Miller dans le cadre de la convention de mécénat de compétence signée pour un an avec le groupe Michelin
- **13 janvier** : conférence-débat pour les adhérents d'Allier Sauvage sur "le fonctionnement et la gestion de la rivière Allier" à la mairie de Villeneuve-sur-Allier (03)
- **10 février** : 1ère réunion à Vichy du groupe de réflexion interne avec Sarah Miller
- **28 février** : jugement de la Cour administrative d'appel de Lyon en faveur du collectif mené par Allier Sauvage et annulant l'autorisation de retournement des prairies de Mauboux à Livry accordée par la préfecture de la Nièvre
- **4 mars** : réunion du Conseil d'administration à la Maison de l'Allier sauvage
- **7 mars** : participation au 2ème atelier "Parlons rivière" organisé par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
- **13 mars** : jugement de la Cour administrative d'appel de Lyon en faveur du collectif incluant Allier Sauvage et annulant l'autorisation de réalisation d'une microcentrale sur la Desges à Chanteuges accordée par la préfecture de Haute-Loire
- **26 au 29 mars** : résidence d'écriture de la compagnie théâtrale Procédé Zèbre à la Maison de l'Allier Sauvage pour la préparation du projet "Bus des Mémoire" co-produit avec Allier Sauvage dans le cadre du festival "Water is Memory"
- **2 avril** : candidature du pré-projet "Le Val d'Allier Nord, un territoire de biodiversité préservé" à l'appel à projet Erable, déposée au nom de la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais avec le soutien de l'INRAe et du CEN Allier
- **3 avril** : visite de la Maison de l'Allier sauvage par l'Evêque de Moulins en visite pastorale à Villeneuve-sur-Allier
- **8 avril** : rencontre des directeurs des trois GAL (Groupements d'Actions Locale) : Terroir Bourbonnais de Moulins (03), Val de Loire Nivernais (58) et Centre Val d'Aubois (18), sur le projet de coopération pour l'organisation écotouristique du val d'Allier Nord
- **12 avril** : présentation de la démarche "Val d'Allier Nord" comme projet démonstrateur à l'atelier territorial de prospective 2050 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Clermont-Ferrand
- **19 avril** : réunion du Conseil scientifique d'Allier Sauvage à l'INRAe de Clermont-Ferrand (63)
- **29 au 31 avril** : résidence de création de l'équipe de Procédé Zèbre à la Maison de l'Allier Sauvage pour la préparation du projet "Bus des Mémoire" co-produit avec Allier Sauvage dans le cadre du festival "Water is Memory"
- **4 mai** : Conseil d'administration d'Allier Sauvage à la Maison de l'Allier sauvage et manifestation du "Bus des Mémoires" co-produite avec la compagnie Procédé Zèbre à Villeneuve-sur-Allier
- **6 mai** : réunion territoriale HMUC dans le cadre du SAGE Allier aval (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) affluents rive gauche (Allier et Cher) à Bourbon L'Archambault (03)
- **28 mai** : courrier au Ministre de la Transition écologique, cosigné avec SOS Loire Vivante et la Frane, alertant sur la menace causée au saumon et aux poissons migrateurs par leur prédation par les silures et proposant des mesures de régulation
- **31 mai** : fin de la mission de l'animatrice-coordonnatrice Julia Montagnon et remise au GAL de Moulins du rapport d'étude sur l'accompagnement d'un éco-tourisme de découverte de l'Allier
- **5 juin** : mise en place du groupe de réflexion interne sur la refonte du site web d'Allier Sauvage
- **25 juin** : présentation des activités consacrées à la rivière par les enfants de l'école de Villeneuve-sur-Allier
- **30 juin** : conférence sur "L'Allier sauvage" pour le Club de plongée de Vichy à l'Observatoire des poissons migrateurs
- **4 juillet** : rencontre avec les directeurs des trois CEN (Conservatoires d'Espaces Naturels) Allier, Centre Val de Loire et Bourgogne Franche Comté, à la Maison de l'Allier sauvage pour accord sur le projet Val d'Allier Nord

- **7 juillet 2024 :** 3ème atelier "Parlons rivière" organisé par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
- **11 & 12 juillet :** accueil du voyage "au cœur de l'Allier" de SOS Loire Vivante à la Maison de l'Allier sauvage
- à Villeneuve-sur-Allier et soirée-bivouac aux Usseaux à Livry (58) avec le groupe de SOS Loire Vivante
- **14 juillet :** Assemblée générale 2024 au château de Meauce (58) et "Big Jump" avec SOS Loire Vivante
- **8 octobre :** 2ème candidature du pré-projet "Le Val d'Allier Nord, un territoire de biodiversité préservé" à l'appel à projet Erable, déposée au nom de la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais avec le soutien de l'INRAe et du CEN Allier
- **26 & 27 octobre :** participation au 7ème Festi'Grues au château de Meauce (58), stand commun avec les Amis du Val d'Allier et conférence "Pour un val d'Allier sauvage et vivant"
- **4 novembre :** signature d'une convention de stage entre l'association Allier Sauvage, l'école VetAgro'Sup et trois élèves ingénieures de l'option EcoTerr pour une première approche de l'agriculture du val d'Allier Nord
- **15 novembre :** Réunion de concertation "sentiers nautiques du Bourbonnais" au Conseil Départemental de l'Allier à Yzeure
- **16 au 20 décembre :** visite de terrain par les trois stagiaires VétAgro'Sup et rencontre avec des agriculteurs du val d'Allier Nord

Concernant l'année 2025 en cours, il mentionne en particulier quelques avancées importantes :

- Un **site web entièrement reconstruit et publié en juillet 2025**, grâce à un généreux donateur ayant permis d'en financer la réalisation technique confiée à l'agence moulinoise C'toucom, et grâce à la contribution efficace de Sarah Miller, mise à disposition de l'association par le Groupe Michelin.
- Une **convention de partenariat avec le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages** passée pour la recherche de financements pour le projet de la préservation de la grande zone humide du Veurdre sur le Val d'Allier Nord.
- Des **candidatures aux appels à projets de fondations** pour la préservation du site du Veurdre comme zone humide à la riche biodiversité.

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le rapport sur les activités 2024 et les perspectives 2025 présentés par son président, ainsi que le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice 2024, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'administration et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.
L'Assemblée se prononce aussi favorablement pour une valorisation du bénévolat avec la prise en compte dans les années à venir des apports en nature et en temps fournis par les administrateurs et membres d'Allier Sauvage pour sa gestion, son animation et ses différentes activités.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2 : Renouvellement du Conseil d'administration**
  (Point 4 de l'Ordre du Jour)

Conformément aux dispositions statutaires de l'association, qui prévoient le renouvellement annuel par tiers des membres du Conseil d'administration, composé actuellement comme suit :

- Joël Herbach, président (réélu à l'AG 2022)
- Dominique Beaufils, vice-président (réélu à l'AG 2023)
- Nathalie de Grossouvre, secrétaire (réélue à l'AG 2022)
- Laurent Barle, trésorier (réélu à l'AG 2023)

- Jean-Claude Blanc (réélu à l'AG 2024)
- François-Xavier Gontard (réélu à l'AG 2022)
- Gilles Herbach (élu à l'AG 2022)
- Cédric Mignon (élu à l'AG 2024)
- Norbert Larinier (réélu à l'AG 2024)
- HelènePelletier (réélue à l'AG 2023)

l'Assemblée Générale prend connaissance des démissions des administrateurs suivants :

- Nathalie de Grossouvre
- François-Xavier Gontard
- Gilles Herbach

Aucun des autres membres présents ou représentés ne se portant candidat pour intégrer le Conseil d'administration et les trois membres démissionnaires acceptant de se représenter, l'Assemblée Générale décide de renouveler les trois membres démissionnaires en qualité de membres du conseil pour une durée de trois ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 3 : fixation du montant de la cotisation 202**
  (Point 5 de l'Ordre du Jour)

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée décide de maintenir le montant de la cotisation annuelle à 20 euros pour l'année 2026, étant rappelé que le statut de membre bienfaiteur est lié au versement d'une cotisation d'au moins deux fois 20 euros, le Conseil d'administration restant juge pour accorder aussi le statut de membre bienfaiteur à toute personne ayant rendu un service significatif à l'association.

Il est rappelé par ailleurs, qu'un principe d'adhésions croisées a été mis en place avec plusieurs associations avec lesquelles Allier Sauvage entretient des partenariats réguliers : les Amis de Val d'Allier, La Chavannée, le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, SOS Loire Vivante, ... Pour de nouveaux échanges d'adhésions avec d'autres associations partenaires, l'Assemblée générale charge le Bureau de l'association d'en apprécier l'opportunité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 4 : Projet "Val d'Allier Nord" et programme de recherche sur l'agriculture :**
  (Point 6 de l'Ordre du Jour)
- **Délibération n° 5 : Projet de site exemplaire sur le secteur amont du pont du Veurdre :**
  (Point 7 de l'Ordre du Jour)

A la suite de la réunion du Conseil scientifique d'Allier Sauvage du 19 avril 2024, un Consortium scientifique a été créé sous la conduite de l'INRAE, en partenariat avec la Fédération de Recherche EAU de l'Université Clermont Auvergne, Allier Sauvage et le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, pour la recherche de préservation et de valorisation d'une agriculture durable sur le Val d'Allier Nord.

Celui-ci a obtenu du CIR 1 (Centre International de Recherche) du projet CAP 20-25 (Clermont Auvergne Project 2020/2025), dont l'axe 4 a été consacré à "L'intégration des agrosystèmes dans les territoires", une première tranche de financement pour dresser un état des lieux de l'agriculture sur le val d'Allier Nord et une cartographie d'utilisation des terres. Ce travail a été engagé en 2024 par un groupe de 3 élèves-ingénieures de 3ème année en option EcoTerr de l'école VetAgro'Sup.

Cette première approche a été suivie d'une enquête auprès d'une douzaine d'agriculteurs exploitant les terrains du secteur identifié comme site pilote potentiel de la grande zone humide de l'amont du pont du Veurdre, réalisée au cours de l'été 2025 par un étudiant-stagiaire du Léo-UCA (Ecole d'Economie de l'Université Clermont Auvergne), avec une approche socio-économique et environnementale de la transition agricole. Cette enquête a notamment révélé que dans leur ensemble, les agriculteurs interrogés étaient conscients de la meilleure résilience du modèle de polyculture et d'élevage extensif à l'herbe, par rapport à celui des cultures intensives irriguées qui l'ont remplacé sur l'amont : moins de besoins en eau, en intrants et en énergie, et plus de souplesse dans la diversification et l'adaptabilité.

A la suite de cette deuxième phase du programme de recherche, une démarche de préfiguration d'un dialogue territorial avec l'ensemble des collectivités et des acteurs socio-économiques et environnementaux du Val d'Allier Nord sera confiée en 2026 à l'association Geyser, membre du Consortium scientifique et spécialiste de la médiation territoriale.

L'ensemble des résultats de ces travaux, réalisés dans le cadre du programme de recherche, seront croisés par la suite avec les études réalisées ou en cours de réalisation sur la ressource en eau et les milieux humides, dans le cadre du SAGE Allier alluvial, pour alimenter la double démarche proposée par Allier Sauvage :

- L'animation d'une dynamique collective de conservation conviviale du Val d'Allier Nord entre Moulins et le Bec d'Allier, partie la plus préservée du val d'Allier alluvial grâce au maintien d'une agriculture bocagère de polyculture-élevage et à une morpho-dynamique active de la rivière.
- La mise en place concertée d'un plan de gestion du secteur d'environ 3 000 hectares situé à l'amont du pont du Veurdre, qui forme avec la rivière Allier une grande zone humide particulièrement riche en termes de paysage et de biodiversité, en même temps qu'un champ d'expansion des crues conséquent à entretenir, et dont Allier Sauvage entend propose de faire un site pilote.

Pour le financement et l'accompagnement de ce projet aux deux échelles, il est proposé d'avoir recours à plusieurs types de soutiens :

- Financements publics, en particulier de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'accord de territoire qui devrait succéder au contrat territorial Allier alluvial terminé en 2025.
- Financements privés à rechercher en répondant à des appels à projets lancés par différentes fondations sur les thèmes de la biodiversité, des zones humides et des solutions fondées sur la nature.
- Mécénats d'entreprises loco-régionales ou nationales.
- Alliance avec des ONG compétentes telles que le Fond pour la Conservation des Rivières Sauvages et l'association Noé pour la biodiversité.
- Elargissement et animation du collectif d'associations du Val d'Allier Nord, initialement formé pour l'action en justice de Mauboux, comme force de concertation et relais de sensibilisation auprès des communes, des habitants et des acteurs locaux.

Le Conseil d'administration propose de poursuivre le projet dans ce sens, de passer les conventions nécessaires avec les ONG associées, de répondre aux appels à projets identifiés et de solliciter les aides publiques possibles.
Compte tenu de ces explications, de la pertinence du projet et de son adéquation avec les objectifs d'Allier Sauvage, l'Assemblée se prononce favorablement avec ces propositions et charge le Conseils d'Administration de les mettre en œuvre pour :
1°) Initier une démarche de dialogue territorial pour une conservation conviviale du Val d'Allier Nord,
2°) Etudier et promouvoir la mise en œuvre concertée d'un plan de gestion agro-écologique du secteur amont du pont du Veurdre, comme site pilote sur le Val d'Allier Nord.

Cette double délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 6 : Projet d'intervention collective pour la régulation du silure :**
  (Point 8 de l'Ordre du Jour)

Originaire du Danube et introduit dans le bassin de la Loire dans les années 80, le silure glane est une espèce "exotique envahissante", qui menace la survie des autres espèces et en particulier celle des poissons migrateurs protégés. Ce poisson impressionnant, dont les plus gros spécimens de l'Allier dépassent les 2 m, n'est bien sûr pas la seule cause de la disparition des migrateurs et c'est surtout au pied des barrages que les poissons ralentis deviennent des proies faciles pour les silures qui s'y regroupent.

De plus en plus nombreux sur l'Allier et de plus en plus gros, les silures font le bonheur de pêcheurs de loisir qui les remettent à l'eau après s'être filmés avec leurs trophées, comme en témoigne la profusion de vidéos disponibles sur internet.

Depuis 2012, la polémique monte en puissance sur l'impact du silure, y compris dans le milieu de la pêche lui-même très divisé sur le sujet, tandis que l'Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique, la Fédération de pêche de Haute-Loire, le Conservatoire National du Saumon Sauvage et l'Association des Pêcheurs Professionnels de Loire-Bretagne tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs années sans succès. Pourtant, les quelques études scientifiques sérieuses réalisées par EcoLab de Toulouse sur la Garonne et par l'UMR CITERES de l'Université de Tours sur la Loire, la Vienne et la Creuse, ainsi que par l'EPIDOR sur la Dordogne, le démontrent sans ambiguïté : la prédation causée par les silures sur les poissons migrateurs représente un nouveau facteur aggravant qui en menace la survie.

C'est ce qu'ont déclaré plusieurs représentants des onze pays concernés en juin 2025, lors du dernier meeting du NASCO (North Atlantic Salmon Conservation) et en particulier la déléguée française, cheffe de projet de l'Office Français de la Biodiversité. Quant à la Ligue de Protection des Oiseaux, elle alerte sur la prédation exercée par les silures sur les oiseaux d'eau, tels que les grèbes huppés par exemple.

Plusieurs courriers ont été adressés au Ministère de la Transition Ecologique par différentes associations de protection de l'environnement, dont Allier Sauvage, pour demander le classement du silure comme "espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques" et interdire ainsi sa remise à l'eau une fois pêché, mais sans réponses à ce jour (Un décret dans ce sens devrait être prochainement soumis au Conseil National de l'Eau).

Quant à la Fédération Nationale de la Pêche en France et l'association LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs), elles semblent encore renâcler aujourd'hui à s'attaquer sérieusement au problème, sans doute pour ne pas contrarier ces pêcheurs amateurs de gros monstres, dont la contribution à l'économie de la pêche de loisir est importante (cartes, équipement, matériel, etc). Il faut dire que le climat est tendu, comme en témoigne la vandalisation en 2024 de 40 pièges à silures sur la Dordogne, alors que le Préfet de Nouvelle Aquitaine avait ordonné des pêches de régulation pour retirer les silures de certains sites particulièrement meurtriers pour les poissons migrateurs.

Mais une des meilleures façons de limiter les déséquilibres causés par ce super-prédateur, c'est de le consommer pour exercer sur lui une pression régulatrice. C'est ce que font déjà certains chefs actuels en proposant à leur carte de délicieuses recettes de silure, pour réintroduire des poissons d'eau douce dans nos assiettes, en favorisant ainsi les "circuits courts" et en préservant les poissons de mer.
Allier Sauvage est en mesure de s'associer à ce mouvement en proposant une dégustation à base de silure pêché sur l'axe Loire-Allier, pour en faire découvrir la valeur gustative et inciter ses pêcheurs à ne plus les remettre à l'eau.

Constatant les difficultés pour le milieu de la pêche de se positionner clairement sur le sujet face aux contradictions qui le divisent, le Conseil d'administration propose qu'Allier Sauvage s'implique de façon plus active dans ce combat particulier, en lien avec la préservation des poissons migrateurs, et cela de deux façons :

1°) Proposer une conférence sur "Poissons migrateurs et Silure" et une dégustation de silure fumé offerte aux visiteurs du stand tenu avec les Amis du Val d'Allier au prochain Festi'Grues du château de Meauce les 25 et 26 octobre 2025, ainsi qu'au Salon des Patrimoines Bourbonnais de 2026 à Vichy.

2°) Initier, en coopération avec le Conservatoire National du Saumon Sauvage, l'Association de Protection du Saumon et l'association des Pêcheurs Professionnels de Loire, une opération coordonnée de régulation des silures au pied des trois barrages de Vichy, des Lorrains et de St-Laurent des Eaux.

Après débat sur l'opportunité de ce positionnement affirmé d'Allier Sauvage et considérant que ces actions s'inscrivent bien dans ses objectifs d'équilibres entre activités humaines et préservation du milieu naturel, l'Assemblée se prononce favorablement sur cet engagement et sur les deux actions proposées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00 par le président, qui remercie les participants et les invite à partager un verre de l'amitié avec les membres présents de la Chavannée.

Une conférence très documentée est ensuite donnée par Jean-Paul Thévenin sur le retour de la loutre dans le bassin de l'Allier, avec des explications précises sur les indices témoignant de sa présence.

C'est ensuite autour du dîner préparé par la Chavannée que les participants partagent avec les Chavans un de ces moments chaleureux qui caractérisent Embraud, dans l'ambiance musicale de ses chants traditionnels au son des cornemuses et accordéons.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.

Joël Herbach
Président, président de séance

Nathalie de Grossouvre
Secrétaire, secrétaire de séance